

LES 9 PRIORITÉS DE CONTROLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL -2019



Lutte contre le Travail Illégal



Prestation de Services Internationale



Égalité Femmes Hommes



Amiante



Chutes de hauteur



Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Comité Social et Économique



Transport routier



Actions départementales TPE PME



Lutte contre le Travail Illégal

Le travail illégal porte atteinte aux droits des travailleurs, il est destructeur des équilibres des comptes publics et facteur inacceptable de concurrence déloyale entre les acteurs économiques.

En Bretagne, la lutte contre le travail illégal porte prioritairement sur les secteurs suivants: **BTP, activités saisonnières, grands événements sportifs et culturels, foires et salons et activités de transport.**



Prestation de Services Internationale

Plus de **13 000 salariés** détachés sont intervenus en Bretagne en **2018**. Ces travailleurs ont les mêmes droits que les salariés nationaux, mais ont souvent des conditions d'emploi et de travail qui ne sont pas respectées du fait de la fragilité de certaines populations. Les contrôles veillent principalement au **respect des droits fondamentaux des travailleurs : durée du travail, rémunération, santé et sécurité, hébergement.**



Égalité Femmes Hommes

Au cœur des enjeux de la société, l'égalité professionnelle doit se traduire en acte dans les entreprises. Les contrôles portent sur :

- L'obligation de transparence sur les **écarts de rémunération** (index de rémunération) ;
- L'entretien de **retour de congé de parentalité** et le **maintien du poste de travail** ;
- L'obligation de résultat visant à **éradiquer tout écart de salaires** injustifiés dans les 3 ans et l'obligation de **négoier** un plan.



Amiante

De nombreux professionnels sous-évaluent les risques d'intervention sur les matériaux contenant de **l'amiante**, les risques pour la santé étant invisibles, différés mais **mortels**. Une action spécifique est déployée en direction des **couvreurs** : **questionnaire** sur les **pratiques** de l'entreprise et sa **connaissance du risque** ; **contrôle** et réunions **d'informations**. Les autres actions sont développées prioritairement sur les **chantiers en locaux occupés**, les **écoles** et les **grosses réhabilitations**.



Chutes de hauteur

Avec plus de **100 chutes de hauteur par an** en **Bretagne**, la prévention reste un enjeu majeur. Des actions de prévention associeront la **CARSAT**, l'**OPPBTP** et les **préventeurs**. Elles prennent notamment la forme de journées de contrôle dans le secteur du **bâtiment**, le **maritime**, la **construction navale** ou encore les **industries agroalimentaires**.



ICPE

Les derniers incidents graves survenus dans des entreprises **SEVESO** nécessitent de renforcer les actions de contrôle. Elles ciblent les entreprises **SEVESO seuil haut** (52 entreprises SEVESO en Bretagne) afin de veiller à la prise en compte des risques industriels majeurs présentant un enjeu pour la **santé** et la **sécurité des travailleurs** et les **conditions d'intervention** des **entreprises extérieures**.



CSE

Les ordonnances travail ont créé une **instance unique** de représentation des salariés en entreprise : le **CSE**. La mise en place et le bon fonctionnement du **CSE** dans les entreprises sont essentiels au **dialogue social** et à la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. Des actions **d'information**, de **communication** et **d'accompagnement** sont déployées auprès des entreprises assujetties à la mise en place du CSE au plus tard le 31 décembre 2019.



Transport routier

Temps de conduite trop longs, temps de repos insuffisants génèrent des risques supplémentaires sur la route pour les conducteurs routiers mais également pour l'ensemble des usagers. Les contrôles sur route avec la **DREAL**, ou lors des opérations de chargement/déchargement ou dans les entreprises, ont pour objectif de veiller au respect des **bonnes conditions de travail** des **conducteurs routiers**, qu'il s'agisse du **compte propre** ou du **compte d'autrui**.



Actions départementales TPE PME

Chaque département, en fonction de son diagnostic territorial, développe une action spécifique en faveur des conditions de travail des salariés des TPE PME :

- **22** : le secteur de **l'aide à domicile**,
- **29** : les **charpentiers** au regard du risque **amiante**,
- **35** : le secteur de **l'aide à domicile** et le **temps de travail** dans les **ambulances**,
- **56** : les **troubles musculo squelettiques** au sein des **grandes et moyennes surfaces**.